



**HAL**  
open science

## Lieux publics chez les Gaulois. Bilan historiographique

Laurent Lamoine

### ► To cite this version:

Laurent Lamoine. Lieux publics chez les Gaulois. Bilan historiographique. Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione. Espaces publics et dimension politique dans la ville romaine : fonctions, aménagements, utilisations, Carlotta Franceschelli; Pier Luigi Dall’Aglia; Laurent Lamoine, 2015, Bologne, Italie. pp.15-22. <hal-01834764>

**HAL Id: hal-01834764**

**<https://hal.science/hal-01834764v1>**

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione

a cura di  
Carlotta Franceschelli, Pier Luigi Dall'Aglio,  
Laurent Lamoine



**DISCI**  
DIPARTIMENTO  
storia  
culture  
civiltà



**DISCI**  
DIPARTIMENTO  
storia  
culture  
civiltà



**Archeologia**

## Collana DiSCI

Il Dipartimento di Storia Culture Civiltà, attivo dal mese di ottobre 2012, si è costituito con l'aggregazione dei Dipartimenti di Archeologia, Storia Antica, Paleografia e Medievistica, Discipline Storiche Antropologiche e Geografiche e di parte del Dipartimento di Studi Linguistici e Orientali.

In considerazione delle sue dimensioni e della sua complessità culturale il Dipartimento si è articolato in Sezioni allo scopo di comunicare con maggiore completezza ed efficacia le molte attività di ricerca e di didattica che si svolgono al suo interno. Le Sezioni sono: 1) Archeologia; 2) Geografia; 3) Medievistica; 4) Scienze del Moderno. Storia, Istituzioni, Pensiero politico; 5) Storia antica; 6) Studi antropologici, orientali, storico-religiosi.

Il Dipartimento ha inoltre deciso di procedere ad una riorganizzazione unitaria di tutta la sua editoria scientifica attraverso l'istituzione di una Collana di Dipartimento per opere monografiche e volumi miscelanei, intesa come Collana unitaria nella numerazione e nella linea grafica, ma con la possibilità di una distinzione interna che attraverso il colore consenta di identificare con immediatezza le Sezioni.

Nella nuova Collana del Dipartimento troveranno posto i lavori dei colleghi, ma anche e soprattutto i lavori dei più giovani che si spera possano vedere in questo strumento una concreta occasione di crescita e di maturazione scientifica.

**Spazi pubblici e dimensione politica  
nella città romana:  
funzioni, strutture, utilizzazione**

**Espaces publics et dimension politique  
dans la ville romaine:  
fonctions, aménagements, utilisations**

**Clermont-Ferrand 30 marzo 2015  
Bologna 27 ottobre 2015**

a cura di

**Carlotta Franceschelli, Pier Luigi Dall'Aglio, Laurent Lamoine**



**ALMA MATER STUDIORUM  
UNIVERSITÀ DI BOLOGNA  
DIPARTIMENTO DI STORIA CULTURE CIVILTÀ**



I saggi sono stati sottoposti a blind peer review

Bononia University Press  
Via Ugo Foscolo 7, 40123 Bologna  
tel. (+39) 051 232 882  
fax (+39) 051 221 019

© 2017 Bononia University Press

ISSN 2284-3523  
ISBN 978-88-6923-251-0  
ISBN online 978-88-6923-537-5

[www.buonline.com](http://www.buonline.com)  
[info@buonline.com](mailto:info@buonline.com)

I diritti di traduzione, di memorizzazione elettronica, di riproduzione e di adattamento totale o parziale, con qualsiasi mezzo (compresi i microfilm e le copie fotostatiche) sono riservati per tutti i Paesi.

In copertina: Veduta del foro della città romana di *Ostra* (Ostra Vetere - AN) (foto Carlotta Franceschelli)

Progetto grafico: Irene Sartini  
Impaginazione: DoppioClickArt - San Lazzaro (BO)

Prima edizione: novembre 2017

*à Mireille Cébeillac-Gervasoni*



# Sommario

<b>Presentazione – Présentation</b>	IX
<i>Pier Luigi Dall’Aglio</i>	
<b>Introduzione – Introduction</b>	1
<i>Carlotta Franceschelli</i>	
<b>LA PERCEZIONE DEGLI SPAZI URBANI NELLA STORIOGRAFIA MODERNA: PARADIGMI INTERPRETATIVI E REALTÀ STORICHE</b>	
<b>Positivismo e/o idealismo nella valutazione della spazialità nell’architettura romana</b>	9
<i>Cairolì Fulvio Giuliani</i>	
<b>Lieux publics chez les Gaulois. Bilan historiographique</b>	15
<i>Laurent Lamoine</i>	
<b>LA CITTÀ E LE SUE TRASFORMAZIONI: ASPETTI TEORICI E METODOLOGICI</b>	
<b>A proposito di sventramenti urbani</b>	25
<i>Luisa Migliorati</i>	
<b>Edifici per spettacoli in età romana: Asia minore e Nord Africa a confronto</b>	43
<i>Jesper Carlsen</i>	
<b>La “crisi” tardoantica nelle città romane della VIII Regio</b>	53
<i>Pier Luigi Dall’Aglio, Paolo Storchi</i>	
<b>SPAZI URBANI E ISTITUZIONI CITTADINE</b>	
<b>La gestione politica delle opere nella città romana: i <i>curatores operum publicorum</i></b>	75
<i>Alessandro Cristofori</i>	
<b>À la recherche des lieux de l’administration municipale à travers la documentation épigraphique</b>	103
<i>Laurent Lamoine, Françoise Sudi-Guiral</i>	

## SPAZI URBANI E DINAMICHE DEL POTERE

**La memoria pubblica della civitas esposta negli archivi cittadini: il *capitolium* di Verona romana** 115  
*Lauretta Maganzani*

**Sur un jeu de mots bilingue d'un citoyen facétieux : arcs honorifiques et propagande politique à la fin de l'époque flavienne** 133  
*Cyril Courier*

**Les lieux de vote à Rome et l'évolution du rôle politique du peuple entre la république et le principat** 153  
*Virginie Hollard*

## LA PIAZZA FORENSE TRA L'APPLICAZIONE DI MODELLI E L'ADATTAMENTO ALLE REALTÀ LOCALI

**Fori cisalpini, fori transalpini: variazioni sul tema** 165  
*Stefano Maggi*

**Spazi pubblici a Ercolano: il problema del foro** 175  
*Mario Pagano*

**Les *fora* en Gaule du nord entre le milieu du III<sup>e</sup> siècle et le V<sup>e</sup> siècle : un état des lieux** 185  
*Blaise Pichon*

## STRADE E MORFOLOGIA URBANA: SINTASSI SPAZIALE E FUNZIONI POLITICHE, RELIGIOSE, SOCIALI

**La définition de parcours symboliques dans la ville romaine : le cas de l'allée monumentale du Péchin (Néris-les-Bains, Allier)** 201  
*Carlotta Franceschelli*

**Hospitalité publique, hospitalité privée dans la ville** 225  
*Philippe Leveau*

**Conclusioni – Conclusions** 251  
*Laurent Lamoine*

**Autori – Auteurs** 255

# LIEUX PUBLICS CHEZ LES GAULOIS. BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

Laurent Lamoine

« Les Gaulois n'avaient pas plus d'édifices pour loger leurs sénats que de temples pour loger leurs dieux ».

Cette remarque péremptoire est issue du livre de Jacques-Gabriel Bulliot et de Jules Roidot, les découvreurs de Bibracte dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, intitulé *La cité gauloise, selon l'histoire et les traditions*<sup>1</sup>. L'ouvrage est publié en 1878 à Autun<sup>2</sup>, mais de l'aveu même de ses auteurs dans une note finale il aurait été écrit dix ans auparavant, avant la chute du Second Empire. Dans le chapitre IX, consacré au « gouvernement » de la cité gauloise<sup>3</sup>, Bulliot et Roidot abordent la question des lieux publics mais pour rejeter de façon catégorique leur matérialité. En fait, ils s'inscrivent en faux contre les hommes de l'Âge classique et des Lumières, et de leurs héritiers de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, qui, attestant *a priori* de l'existence matérielle de ces lieux, auraient voulu surtout civiliser ce gouvernement et son siège. Pour nos deux auteurs, la réflexion érudite et archéologique moderne devait conduire au contraire à ensauvager la question. Scandée par une critique acharnée de ceux qu'ils appellent les partisans d'une « érudition de collègue »<sup>4</sup> qui transformaient les cités gauloises en petites Athènes<sup>5</sup> et les « sénats » gaulois en parlements ou présidiaux d'Ancien Régime<sup>6</sup>, trompés par le lexique des auteurs gréco-romains (en particulier celui de César), leur démonstration se fonde sur la croyance dans un état politique au contraire rudimentaire, embryonnaire, à peine transformé par quelques « germes »<sup>7</sup> grecs, celui de la « tribu » dont les auteurs pensent retrouver des avatars dans

---

<sup>1</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 215.

<sup>2</sup> 1879 à Paris.

<sup>3</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, pp. 193-229.

<sup>4</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 197.

<sup>5</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, pp. 195-197. Les auteurs citent et critiquent en particulier l'abbé Pierre-Bénigne Germain (1689-1751) qui est l'auteur de *Lettres sur les Antiquités d'Autun* (1719) qui ont été republiées dans les *Annales de la Société éduenne* en 1860-1862. L'abbé Germain comparait volontiers les Éduens d'Autun aux Athéniens.

<sup>6</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 215.

<sup>7</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 200.

l'Afrique coloniale et dans l'Amérique des Peaux-Rouges<sup>8</sup>. Les hommes de la tribu se rassemblent dans ce que César appelle le « sénat » et le « conseil armé », et « l'étreinte de l'ennemi » au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. aurait provoqué un essor de ces réunions que les auteurs voient de plus en plus larges et livrées à la passion<sup>9</sup>. Tributaires en outre de leur grille de lecture médiévale<sup>10</sup>, ils assimilent ces assemblées au *mal-lum publicum* ou aux plaids du Haut-Moyen Âge<sup>11</sup>. Quelques lignes après la remarque mise en exergue, les auteurs se livrent malgré tout à une description saisissante du lieu de réunion gaulois par excellence et des activités qui s'y déroulaient :

C'est dans un lieu sauvage, entouré des terrassements de l'*oppidum*, sur des plateaux fortifiés par leur escarpement, dans des clairières de leurs vastes forêts, que se réunissent les chefs de la cité, ou ceux de la Gaule. Tantôt ils s'y montraient avec le luxe et l'appareil de chevaux et de cavaliers qu'ils aimaient à déployer dans les occasions solennelles, tantôt, s'il s'agissait de quelque conciliabule secret, de ces complots qui furent si fréquents pendant les guerres de conquête, ils dissimulaient leurs projets par des marches nocturnes, des haltes dans les bois, entourés d'un petit nombre de serviteurs dévoués. Arrivés au lieu du rendez-vous, lorsque l'assemblée était complète, que les chefs avaient pris place dans l'enceinte circulaire des menhirs, des druides aux vêtements blancs observaient le vol des oiseaux, et immolaient les victimes<sup>12</sup>. Puis la délibération commençait. Le plus ancien des chefs prenait la parole le premier<sup>13</sup>. Debout sur un rocher qui dominait l'assemblée, et d'où il pouvait être vu et entendu au loin, l'orateur prenait ses attitudes en s'appuyant sur son bouclier aux couleurs éclatantes. Sa voix menaçante et fière, comme il convient à un chef, se prêtait cependant aux artifices d'une éloquence tantôt subtile, insinuante et sobre comme celle d'un sauvage, tantôt enflée, impétueuse, violente, et capable, dit Diodore<sup>14</sup>, de s'emporter aux mouvements les plus tragiques. L'insulte, l'ironie étaient leurs armes familières, ils en accablaient leurs ennemis, tout en s'exaltant eux-mêmes, naturellement habiles aux ruses et aux souplesses oratoires. César et Tacite nous ont conservé dans des discours de Vercingétorix, de Critognat, de Galgac de Karadoc<sup>15</sup> des monuments qui ne sont pas indignes de la postérité. Si un membre de l'assemblée troublait ou interrompait l'orateur, dit Strabon<sup>16</sup>, un héraut armé l'avertissait deux fois, à la troisième il lui coupait un pan de son vêtement. Mais cette police ne comprimait pas toujours les ressentiments et les passions. Les colères de la multitude s'y échauffaient jusqu'à la fureur, et l'on vit les Sénons, dans un conseil public, se jeter sur Cavarill<sup>17</sup>, placé par César à la tête de la cité. Ils l'eussent mis en pièces s'il ne fût parvenu à se soustraire à leur rage. Poursuivi jusqu'à la frontière, il ne dut son salut qu'à la rapidité de sa fuite. La musique seule avait le pouvoir de calmer ces emportements, selon le témoignage de Scymnus de Chio<sup>18</sup> qui écrivait un siècle avant notre ère. Cet auteur fait évidemment allusion à l'intervention des bardes, qui dans les assemblées comme au milieu des combats faisaient tomber l'exaltation des partis en jouant de la harpe. Telle était au vrai la physionomie de ces assemblées où l'on a cru retrouver l'image des sénats antiques ou même des corps délibérants de nos législations modernes. Il n'y a là que des chefs qui traitent

<sup>8</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 199.

<sup>9</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, pp. 210-214.

<sup>10</sup> Bulliot est un négociant en vins qui abandonne son activité en 1868 pour se consacrer aux fouilles du Mont-Beuvrais soutenues par Napoléon III. Roidot est un magistrat qui mène une carrière de 1849 à 1883. Les deux hommes se sont liés d'amitié fondée sur la passion commune de la conservation du patrimoine ancien, et d'abord médiéval, d'Autun et du Morvan.

<sup>11</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 210.

<sup>12</sup> Les auteurs renvoient à Tacite, *Agr.* 27 qui mentionne des sacrifices scellant les alliances des Bretons.

<sup>13</sup> Les auteurs renvoient à Tacite, *Germ.* XI qui décrit le fonctionnement des assemblées chez les Germains où la parole du roi ou du chef est privilégiée.

<sup>14</sup> Pas de référence. Il s'agit de Diodore de Sicile, *Bibl. hist.* V, 28, 5.

<sup>15</sup> Pour Vercingétorix : Caes., *B.G.* VII, 14 (politique de la terre brûlée), 20 (au moment du siège d'Avaricum), 29 (après la chute d'Avaricum), pour Critognatus : *B.G.* VII, 77 (dans Alésia), pour le Calédonien Calgacus : Tac., *Agr.* 30-32.

<sup>16</sup> Strab. IV, 4, 3.

<sup>17</sup> Cavarillus est un Éduen (Caes., *B.G.* VII, 67, 7), il s'agit plutôt de Cavarinus (*B.G.* V, 54 et VI, 5).

<sup>18</sup> En fait il s'agit du Pseudo-Scymnos, d'une description géographique de l'Europe et de l'Asie, DUVAL 1971, p. 228, n° 52.

de leurs intérêts communs, mais rien qui ressemble à un gouvernement. Ces réunions en plein air, leur courte durée, les intervalles qui les séparaient, leur composition et leur forme, suffisent pour démontrer qu'elles ne touchaient à rien de vital dans la constitution et les coutumes ; qu'elles ne s'occupaient pas de ces améliorations intérieures qui sont le besoin permanent des peuples civilisés<sup>19</sup>.

Nous sommes loin du forum ! Encore que l'intervention des prêtres prenant les auspices et la prise de parole initiale par le « plus ancien des chefs », reflet exact du prince du Sénat romain, ramènent implicitement le lecteur dans ses humanités et à Rome. Bulliot et Roidot sont tombés à leur tour dans le piège de la comparaison classique dont ils critiquaient l'usage chez leurs devanciers<sup>20</sup>. Cette description est devenue une image d'Épinal très populaire, un concentré de tout ce qui fait des Gaulois des sauvages à domestiquer. Le lieu de réunion est nécessairement à l'écart, loin des villes (mais pour nos auteurs la ville gauloise n'existe pas), dans les clairières voire au fin fond des forêts. Il est très souvent inhospitalier. La description n'est pas exempte de contradictions. Alors que le choix du lieu est le plus souvent aléatoire, commandé par la proximité d'un champ de bataille, Bulliot et Roidot n'hésitent pas à évoquer « l'enceinte circulaire des menhirs » qui semble accueillir régulièrement les activités des druides. En outre, les réunions sont tantôt des plaids généraux<sup>21</sup> drainant une « multitude » bruyante et haute en couleurs, tantôt des « conciliabules secrets » de comploteurs. Le paysage tourmenté accueille une éloquence brutale d'hommes qui n'hésitent pas à se battre. Comme bien souvent, le « héraut » du texte de Strabon est interprété comme un signe supplémentaire de la barbarie des Gaulois. J'ai écrit ailleurs ce qu'il fallait penser de cette lecture à charge de cette notation de Strabon<sup>22</sup>. Seuls les bardes, avec leur musique, réussissent à rétablir l'harmonie, comme autant d'avatars du poète mythique Orphée qui savait charmer les bêtes sauvages.

Les druides, pourtant maltraités par Bulliot et Roidot dans les deux derniers chapitres du livre qui leur sont consacrés et présentés comme des suppôts de divinités malfaisantes et assoiffées de sang<sup>23</sup>, sont convoqués mais comme autant de succédanés des prêtres romains qui ouvraient les réunions politiques par les rites de la prise des auspices et du sacrifice. Mais pour le lecteur contemporain de Bulliot et de Roidot parvenu au bout de *La cité gauloise*, la mention de l'immolation de victimes pouvaient faire écho à la longue description du sacrifice humain<sup>24</sup>.

L'éloquence, quand elle n'est pas brutale, est une reconstruction des auteurs gréco-romains eux-mêmes, réélaboration que Bulliot et Roidot passent sous silence. Les morceaux de bravoure rhétorique d'un Vercingétorix, d'un Critognatus ou d'un Calgacus, soulignés par les deux auteurs, sont surtout à mettre au crédit de César et de Tacite.

Cette conception des lieux publics gaulois est donc tributaire d'une succession de clichés dont l'écheveau est difficile à démêler. À la strate du discours barbarologique des sources gréco-romaines elles-mêmes et de leurs commentaires érudits depuis la Renaissance, Bulliot et Roidot ont ajouté celles étroitement liées à leur contexte d'écriture des années 1860-1870. Nos auteurs fortement marqués par leur parti pris médiéval n'hésitent pas à affirmer que la société gauloise qu'ils étudient ressemble à s'y méprendre à la féodalité, la modération chrétienne en moins<sup>25</sup>. En outre, Bulliot

<sup>19</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, pp. 215-216.

<sup>20</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 215 : « les savants du dix-septième siècle » comparaient les « chefs de clan » aux « pères conscrits ».

<sup>21</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, p. 221.

<sup>22</sup> LAMOINE 2017.

<sup>23</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, chapitres X et XI. Ces deux chapitres ont été écrits contre les théories de Jean Reynaud (*Considérations sur l'esprit de la Gaule*, Paris, 1847) qui faisaient des druides des philosophes inspirés et du druidisme un idéal religieux à redécouvrir.

<sup>24</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, pp. 206-208.

<sup>25</sup> BULLIOT, ROIDOT 1878, pp. 228-229. Ils terminent le chapitre IX par une longue citation du comte Beugnot qui évoque le temps des premiers Capétiens.

et Roidot, qui appartiennent à la bourgeoisie provinciale conservatrice, restée fidèle *in pectore* au Second Empire, projette sur la vie publique des Gaulois leur crainte d'un peuple-enfant, jouet des « factieux » toujours prêts à échafauder des conspirations.

On trouve dans la bibliographie de l'*Histoire de la Gaule* du grand Camille Jullian, républicain et patriote, la référence au livre de Bulliot et de Roidot, pourtant marqué par l'obsolescence reconnue par Bulliot lui-même à la mort de son ami en 1893<sup>26</sup>. Dans son chapitre II de *La Gaule indépendante* consacré aux institutions politiques<sup>27</sup>, sans suivre les inventeurs de Bibracte dans leur tableau sombre de la Gaule à l'époque de la conquête césarienne, C. Jullian a bien du mal à écrire sur l'espace public gaulois. S'il n'ignore pas l'importance de l'espace quand il reconstitue la naissance des chefs-lieux issus de la fusion du « foirail et [de] l'autel », des « rendez-vous d'affaires » et des « rendez-vous de prières »<sup>28</sup>, il laisse flotter dans les airs les sénateurs gaulois et le peuple, en particulier le peuple en armes qui anime une « démocratie tumultuaire »<sup>29</sup> sans ancrage spatial explicite. Quant aux vergobrets éduens et aux druides, ils sont élus pour les premiers et se réunissent chez les Carnutes pour les seconds dans des « lieux consacrés »<sup>30</sup>. Chez les devanciers et maîtres de Jullian comme chez ses continuateurs on ne trouve pas plus d'ancrage spatial du fait politique. On ne trouve rien chez Numa-Denis Fustel de Coulanges<sup>31</sup> ni chez Ernest Desjardins. On aurait pu espérer disposer chez ce dernier qui prétend fournir une *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* un éclairage sur les lieux de réunion des Gaulois. Il n'en est rien ; il distingue jusqu'à cinq catégories de *concilia*<sup>32</sup> sans évoquer les lieux qui pouvaient les accueillir. C'est encore le « mystère des forêts » qui abrite « pour délibérer en secret »<sup>33</sup> le *concilium* des chefs gaulois de 52 av. J.-C. après l'exécution du Sénon Acco<sup>34</sup>.

L'historiographie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles insiste sur la rupture que représente l'intégration dans l'empire romain : « Presque chaque année, les Gaulois voyaient disparaître quelque chose de leur passé »<sup>35</sup> et les villes sont dotées d'un forum à la romaine<sup>36</sup>. Cette conception est popularisée par l'enseignement scolaire de la III<sup>e</sup> République qui oppose de façon manichéenne le forum ordonné de la ville gauloise au temps des Romains au village misérable d'avant César comme sur cette planche d'un manuel Lavisso de 1909 (Fig. 1).

Ces deux images, associées à celles de l'intérieur lumineux d'une riche demeure gallo-romaine opposée au déroulement sylvestre et nocturne du sacrifice humain et de la marche désordonnée des guerriers gaulois rapportée au « bon ordre » des légionnaires, conduisent à faire comprendre aux élèves la marche du progrès. Les hommes de la Belle Époque n'étaient pas à une contradiction près quand il s'agissait de construire le « roman national ». On en trouve un avatar dans la farce de Jules Romain, *Les copains*, publiée en 1913, quand la bande de copains délurés assiste et perturbe l'inauguration d'une statue équestre de Vercingétorix à Issoire<sup>37</sup>. Le député de la circonscription, un

<sup>26</sup> BULLIOT 1893, en particulier pp. 187-188.

<sup>27</sup> JULLIAN 1908.

<sup>28</sup> JULLIAN 1908 (réédition de 1993, I, pp. 234-235).

<sup>29</sup> JULLIAN 1908 (réédition de 1993, I, p. 289).

<sup>30</sup> JULLIAN 1908 (réédition de 1993, I, pp. 230 et 249). C. Jullian se fonde sur Caes., *B.G.* VII, 33, 3 (Cotus a été désigné vergobret *alio loco*) et VI, 13, 10 (*loco consecrato*).

<sup>31</sup> FUSTEL DE COULANGES 1891 qui comporte une mise au point sur les institutions gauloises avant la victoire césarienne.

<sup>32</sup> DESJARDINS 1878, pp. 540-544 distingue « l'assemblée militaire locale » (le *concilium armatum*), le « *concilium* ordinaire de chaque cité », le « *concilium* des officiers » ou « conseil de guerre », le « *concilium* général de toute la Gaule, ou le *concilium* d'une région entière » et les « assemblées électorales » des Éduens.

<sup>33</sup> DESJARDINS 1878, pp. 541-542.

<sup>34</sup> Caes., *B.G.* VII, 1, 4 : *Indictis inter se principes Galliae conciliis siluestribus ac remotis locis queruntur de Acconis morte*.

<sup>35</sup> JULLIAN 1914 (réédition de 1993, I, p. 670).

<sup>36</sup> JULLIAN 1920 (réédition de 1993, II, p. 27).

<sup>37</sup> On peut se demander si cette inauguration d'Issoire n'est pas une parodie de celle de Clermont-Ferrand de 1903.

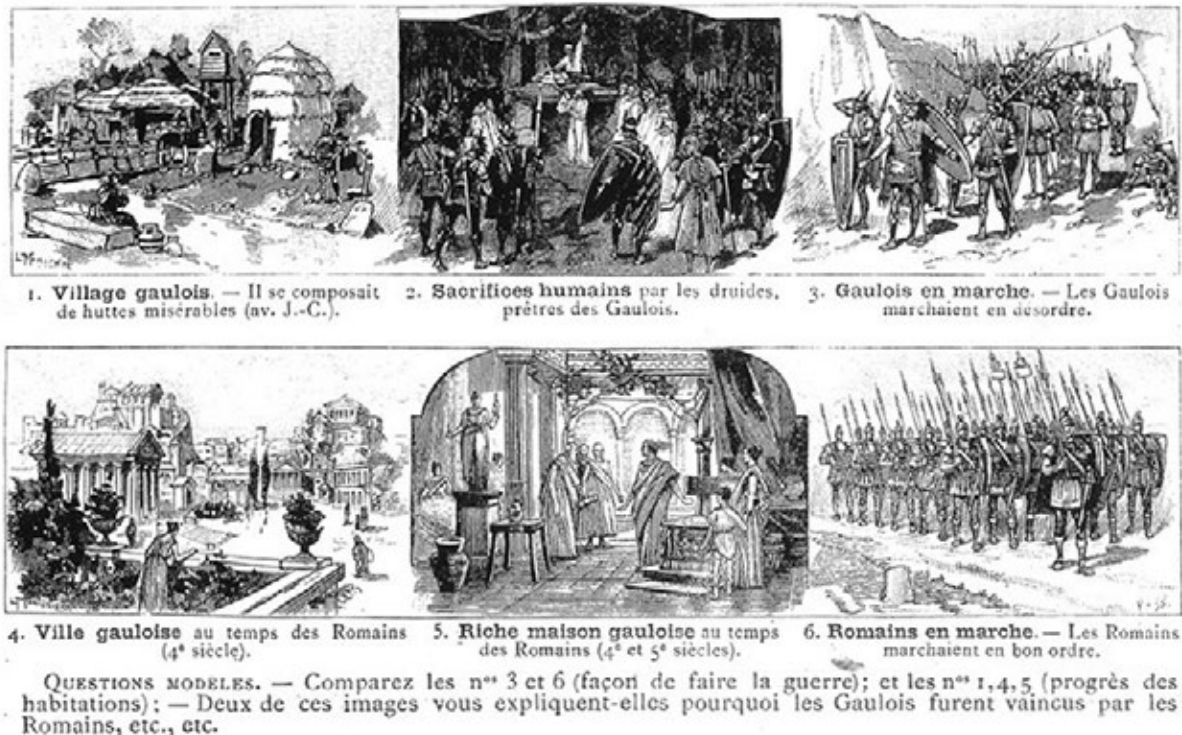


Fig. 1. Page d'un ouvrage scolaire d'Ernest Lavisse : *La première année d'histoire de France*, cours moyen (de 9 à 11 ans), Armand Colin éditeur, 1909 (© Kharbine Tababor).

certain Cramouillat, salue, au moment du dévoilement de la statue, « Vercingétorix, [dont la] noble stature va dominer notre forum »<sup>38</sup>. Dans son discours, M. Cramouillat n'hésite pas à associer ainsi le héros de la résistance gauloise et le forum romain dans un même éloge des « bases de la démocratie » française. Le personnage aurait bien été en mal de rendre au chef arverne son véritable espace de parole, ignoré par les sources et la recherche de son temps. Le personnage de Lesueur qui s'est substitué au Vercingétorix de bronze, qui interrompt Cramouillat et « mitraill[e] les notabilités »<sup>39</sup> de pommes cuites, n'est pas sans rappeler le poncif du Gaulois indiscipliné, espiègle et querelleur<sup>40</sup>.

Jacques Harmand, dans son « portrait de la Gaule dans le *De Bello Gallico* » en 1973, et Serge Lewuillon, dans celui de la « féodalité » gauloise « à la fin de la République et au début de l'Empire », en 1975, qui ont livré des synthèses qui quarante ans après peuvent encore servir de socle à la recherche actuelle, n'abordent pas la question des lieux publics. Les historiens s'intéressent aux hommes, titulaires de responsabilités et convoqués dans les assemblées, et à l'étendue des différentes expressions de la puissance publique, mais ne traitent pas des lieux<sup>41</sup>. Cent ans après Jullian, en 2008, Enrique García Ríaza et moi-même ne faisons pas mieux que nos devanciers, pas plus qu'eux nous n'examinons la question des lieux de réunion quand nous traitons des réunions politiques des Gaulois<sup>42</sup>. Cependant, nous ne sommes plus sous l'influence du tropisme sylvestre, ce qui n'est pas un mince résultat quand on sait la force de cette image nourrie en particulier par le récit césarien<sup>43</sup>.

<sup>38</sup> ROMAIN 1922, p. 138.

<sup>39</sup> ROMAIN 1922, p. 139.

<sup>40</sup> LAMOINE 2017, pp. 193-206.

<sup>41</sup> HARMAND 1973 et LEWUILLON 1975.

<sup>42</sup> GARCÍA RIAZA, LAMOINE 2008.

<sup>43</sup> CLAVEL-LÉVÊQUE 1989 (le texte est de 1967).

Raymond Chevallier a bien montré que César avait exploité avec excès la référence à la forêt<sup>44</sup>. Tandis que les études récentes sur la mise en valeur du territoire gaulois ont démontré que la Gaule à l'âge du Fer n'était en rien « chevelue »<sup>45</sup>. Les forêts, en grande partie défrichées, ne représentaient donc pas les lieux les plus indiqués pour tenir les réunions politiques.

En 2009, Yann Le Bohec publie un opuscule de « lecture socio-juridique du *Bellum Gallicum* »<sup>46</sup> dans lequel il n'aborde pas non plus directement la question des lieux publics. Cependant, quand il présente la question de l'urbanisme en Gaule et de l'existence d'une hiérarchie urbaine, il évoque les grands *oppida* qui pouvaient recéler des espaces publics. Il cite en particulier Avaricum que les Bituriges ont sauvé de la politique de terre brûlée de Vercingétorix<sup>47</sup>. Alors que les combats font rage pour s'emparer ou défendre la place, César précise que des unités de défenseurs gaulois « se reformèrent sur le forum et sur les places »<sup>48</sup>. Que signifie exactement *in foro ac locis patentioribus cuneatim* ? La traduction de Léopold-Albert Constans, qui est un monument de prudence, n'est pas satisfaisante. Que sont en particulier ces lieux ouverts distincts du forum où les guerriers gaulois se ressaisirent en formant des unités de combat en forme de coin (de triangle)<sup>49</sup> ?

Les études archéologiques ont bien entendu depuis longtemps infirmé la déclaration de Bulliot et de Roidot concernant l'absence de temple, affirmation mise en exergue au début de ce texte. Les divinités gauloises ne sont pas des « sans domicile fixe ». Les fouilles de Gournay-sur-Aronde (Oise) et de Ribemont-sur-Ancre (Somme) ont révélé deux grands sanctuaires, construits dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et agrandis (réaménagés) aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., célèbres pour leurs trophées associant des armes et des os humains<sup>50</sup>. En se fondant sur la démesure des dépôts de Ribemont-sur-Ancre (plus de 20 000 os humains) et sur la superficie du sanctuaire (plus d'un hectare), Jean-Louis Brunaux suggère que le lieu pouvait servir à de grands rassemblements de guerriers belges<sup>51</sup>. L'essor de ce que les archéologues et les historiens ont appelé le *fanum*, le « temple romano-celtique », à l'époque impériale, peut être interprété ainsi comme la conséquence d'une tradition ancienne du sanctuaire en Gaule<sup>52</sup>. Un certain nombre de sanctuaires laténiens continuent d'ailleurs de fonctionner et d'être aménagés à l'époque romaine comme celui de Ribemont-sur-Ancre<sup>53</sup>.

L'intérêt pour les sanctuaires gaulois qui ne s'est pas démenti depuis des décennies<sup>54</sup> et la comparaison qui est toujours menée avec les sanctuaires gréco-romains et le forum ont conduit à des réflexions établissant un lien étroit entre sanctuaire et espace public type forum dans le monde gaulois<sup>55</sup>. Certains chercheurs n'ont pas hésité à proposer l'existence d'activités politiques, comme l'expression d'un vote d'allégeance, dans les espaces clos des sanctuaires situés en particulier dans les *oppida*. Ces activités dépassent alors le simple rassemblement de commensalité<sup>56</sup>. Les exemples du Titelberg (Luxembourg), du « Camp d'Antoine » au Mont Beuvray (Saône-et-Loire) ou de Corent sont bien connus<sup>57</sup>. Celui de

<sup>44</sup> CHEVALLIER 1985. César prétend apporter des données géographiques et techniques (dans la construction), il développe surtout la thématique de la « forêt refuge », de la « forêt embuscade » et de la « forêt sanctuaire » pour reprendre les expressions de R. Chevallier.

<sup>45</sup> TRÉMENT 2010.

<sup>46</sup> LE BOHEC 2009.

<sup>47</sup> LE BOHEC 2009, p. 20.

<sup>48</sup> Caes, *B.G.* VII, 28, 1.

<sup>49</sup> *Patentior* : ouvert, découvert ; *cuneatim* : en forme de coin, de triangle.

<sup>50</sup> BRUNAUX 1996, pp. 59-90.

<sup>51</sup> BRUNAUX 1996, p. 90.

<sup>52</sup> FAUDET 2010.

<sup>53</sup> FAUDET 2010, p. 145 : « Dans une cinquantaine de sites au moins en Gaule, la construction d'un temple succède à un ensemble cultuel » et p. 162.

<sup>54</sup> VAUCHEZ 2000.

<sup>55</sup> PROVOST 2006.

<sup>56</sup> POUX 2011, pp. 162-163.

<sup>57</sup> METZLER, GAENG, MÉNIEL 2006.

Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) a nourri bien des polémiques<sup>58</sup>. Les auteurs ont voulu souvent reconnaître dans les structures repérées des *saepta* gaulois. Remarquons que l'épigraphie latine a fourni à Lhuis (Ain), à Coblenz et à Périgueux des mots composés avec *saeptum*, *circumsaeptum* pour les deux premiers et *consaeptum* pour le troisième<sup>59</sup>. Si *consaeptum* semble bien concerner « un mur de clôture tout autour du temple »<sup>60</sup> à Périgueux, les attestations de *circumsaeptum* semblent plus énigmatiques.

Le résultat le plus intéressant de ces recherches me semble être l'idée qu'il existait des espaces publics gaulois abritant une expression politique collective qui ne se contentaient pas comme décor des paysages minéraux et végétaux de la nature. Bien entendu, l'accumulation de données, interprétées à l'aune du sanctuaire, carrefour religieux, politique et économique (présence d'artisans), conduit paradoxalement à retrouver « le foirail et l'autel » de C. Jullian. À l'observation circonscrite à la Province et à la Gaule Chevelue, il faut élargir le focus à l'ensemble du monde celtique. Dans le champ des sources écrites, les comparaisons menées par Enrique García Ríaza et son équipe (dans le cadre des programmes *Occidens*)<sup>61</sup> avec la péninsule Ibérique ont apporté d'autres indices. Le choix de bouletier par Appien pour qualifier le lieu de réunion des bouteutes de la cité celtibère de Belgeda, détruit par un incendie en 93 av. J.-C. au cours de troubles internes<sup>62</sup>, n'est sans doute pas qu'une *interpretatio* de l'époque impériale, mais peut être aussi un indice de la variété de lieux publics indigènes. Comme les études archéologiques séquentent l'histoire des sites, l'interrogation des sources écrites se doit d'essayer de retrouver entre le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. les ondolements des institutions gauloises et des lieux qui les accueillent. Bulliot et Roidot se trompaient ! Comme les Gaulois avaient « de[s] temples pour loger leurs dieux », ils avaient sans aucun doute « d[es] édifices [ou des lieux] pour loger leurs sénats ».

## Bibliographie

- BRUNAU 1996 = J.-L. BRUNAU, *Les religions gauloises. Rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris 1996.
- BULLIOT 1893 = J.-G. BULLIOT, J.-M.-C. Roidot, *ancien président du tribunal civil d'Autun, secrétaire perpétuel de la Société éduenne*, in «Mémoires de la Société éduenne» 21, 1893, pp. 159-193.
- BULLIOT, ROIDOT 1878 = J.-G. BULLIOT, J. ROIDOT, *La cité gauloise, selon l'histoire et les traditions*, Autun 1878.
- CHEVALLIER 1985 = R. CHEVALLIER, *Le bois et la forêt dans la Guerre des Gaules*, in *Le bois et la forêt en Gaule et dans les provinces voisines*, « Caesarodunum » 21, Paris 1985, pp. 112-120.
- CLAVEL-LÉVÊQUE 1989 = M. CLAVEL-LÉVÊQUE, *La forêt gauloise vue des textes*, in *Puzzle gaulois. Les Gaules en mémoire, images – textes – histoire*, Paris 1989, pp. 151-171.
- DESJARDINS 1878 = E. DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, II. *La conquête*, Paris 1878.
- DUVAL 1971 = P.-M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle*, Paris 1971.
- FAUDUET 2010 = I. FAUDUET, *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris 2010.
- FUSTEL DE COULANGES 1891 = N.-D. FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, I. *La Gaule romaine*, Paris 1891.
- GARCÍA RIAZA 2006 = E. GARCÍA RIAZA, *Un aspecto de la práctica institucional en las comunidades indígenas hispanas: el control del espacio público*, in «Cahiers du Centre Gustave Glotz» XVII, 2006, pp. 175-185.
- GARCÍA RIAZA, LAMOINE 2008 = E. GARCÍA RIAZA, L. LAMOINE, *Les réunions politiques des Gaulois (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.)*, in C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI, L. LAMOINE (dir.), *Le Quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand 2008, pp. 129-146.
- HARMAND 1973 = J. HARMAND, *Une composante scientifique du Corpus Caesarianum : le portrait de la Gaule dans le De Bello Gallico I-VIII*, in ANRW I.3, Berlin-New York 1973, pp. 523-595.
- JULLIAN 1908 = C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, II *La Gaule indépendante*, Paris 1908.

<sup>58</sup> PEYRE 2000.

<sup>59</sup> *ILGT*, 306 ; *CIL*, XIII, 7623 et *ILA Pétrucos*, 19.

<sup>60</sup> *ILA Pétrucos*, 19, p. 99.

<sup>61</sup> <http://www.occidens.es>.

<sup>62</sup> GARCÍA RIAZA 2006, en particulier p. 177 (App., *Hisp.* 100).

- JULLIAN 1914 = C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, IV *Le gouvernement de Rome*, Paris 1914.
- JULLIAN 1920 = C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, V *La civilisation gallo-romaine*, Paris 1920.
- LAMOINE 2017 = L. LAMOINE, *L'indiscipline des Gaulois*, in O. HÉBERT, L. PÉCHOUX (dir.), *Gaulois. Images, usages & stéréotypes*, Autun 2017, pp. 193-206.
- LAVISSE 1909 = E. LAVISSE, *La première année d'histoire de France, cours moyen (de 9 à 11 ans)*, Paris 1909.
- LE BOHEC 2009 = Y. LE BOHEC, *Peuples et fédérations en Gaule (58-51 avant J.-C.) : lecture socio-juridique du Bellum Gallicum*, Paris 2009.
- LEWUILLON 1975 = S. LEWUILLON, *Histoire, société et lutte des classes en Gaule : une féodalité à la fin de la République et au début de l'Empire*, in ANRW II.4, Berlin-New York 1975, pp. 425-583.
- METZLER, GAENG, MÉNIEL 2006 = J. METZLER, C. GAENG, P. MÉNIEL, *Religion et politique. L'oppidum trévire du Titelberg*, in C. GOUDINEAU (dir.), *Religion et société en Gaule*, Paris 2006, pp. 191-202.
- PEYRE 2000 = C. PEYRE, *Documents sur l'organisation publique de l'espace dans la cité gauloise. Le site de Ville-neuve-Saint-Germain et la bilingue de Verceil*, in S. VERGER (dir.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Étude comparée à partir du sanctuaire d'Acy-Romance*, Roma 2000, pp. 155-206.
- POUX 2011 = M. POUX (dir.), *Corent. Voyage au cœur d'une ville gauloise*, Paris 2011.
- PROVOST 2006 = M. PROVOST, *Lieux de pouvoirs (fora, sanctuaires) et espaces clos*, in « Caesarodunum » XXXIX, 2006, pp. 143-157.
- ROMAIN 1922 = J. ROMAIN, *Les copains*, Paris 1922 (1982).
- TRÉMENT 2010 = F. TRÉMENT, *Romanisation et développement dans les campagnes des Gaules*, in P. OUZOULIAS, L. TRANOY (dir.), *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris 2010, pp. 159-176.
- VAUCHEZ 2000 = A. VAUCHEZ (dir.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Roma 2000.